

## UN MONUMENT

C'est le mandement que l'évêque de Chicoutimi a expédié à son clergé, à la date du 25 février dernier.

Conservez-le, chers lecteurs, et relisez-le souvent. Rien n'est plus propre à nous inspirer des pensées salutaires. Quan' vous serez tout imprégnés de ces pensées, vous comprendrez enfin toutes les choses que l'on vous a tenues cachées et vous entrerez dans la sapience.

Alors... oh ! alors ! l'âme du pays, qui n'est autre chose que l'esprit condensé de ses enfants, l'âme du pays s'épanouira, glorieuse et affranchie.

Voici le document en question. Il fait jubiler les uns, mais il fait rougir les autres. Ce qui prouve une fois de plus que la même cause peut produire deux effets différents :

" Bien Chers Collaborateurs.—Vous voudrez bien, à la réception de cette circulaire, rappeler à vos fidèles, en leur lisant avec commentaires les quelques principes que je vous expose ici, plusieurs vérités fondamentales malheureusement trop souvent mises en oubli, et qu'il est nécessaires de connaître pour ne pas s'égarter hors de la voix qui conduit au ciel.

" L'Eglise a été constituée par son divin fondateur comme une société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile. " Les évêques ont été établis par le Saint-Esprit pour régir cette société qu'on appelle l'Eglise de Dieu. (Art. 26, 28)." Ils ont donc dans leurs diocèses respectifs le triple pouvoir législatif, judiciaire et correctif ; ils ont le pouvoir d'enseigner, de commander, de juger, pouvoir néanmoins subordonné à l'autorité du chef de l'Eglise qui possède seul la plénitude de la puissance apostolique. Tous les prêtres et les fidèles doivent donc aux évêques la docilité, le respect et l'obéissance. C'est à eux, comme aux successeurs des Apôtres, que Jésus-Christ a dit : " Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise me méprise."

" Or, vous savez que depuis quelques années, il existe dans notre pays une école de journalistes et d'écrivains qui se donnent la mission de détruire l'autorité des évêques, de ruiner la puissance spirituelle, qui est pourtant la base et le fondement de toute autorité dans la famille et dans la société. Si les évêques pour remplir le devoir qui leur incombe de droit divin, d'enseigner et de régir le peuple confié à leur sollicitude pastorale, prennent une mesure qui n'est pas conforme aux idées de ces novateurs on les entend crier à l'arbitraire, au despotisme, on les voit censurer sans scrupule les actes et les documents de l'autorité religieuse ; ils vont même jusqu'à les dénaturer avec une insigne mauvaise foi, afin de pouvoir les attaquer et faire croire à un abus de pouvoir. En un mot cette école proclame pratiquement tous les jours dans ses

nouveaux écrits que les évêques n'étant pas infallibles, on est libre d'accepter ou de rejeter leur direction dans les choses de la conscience.

" Parmi ces journalistes, l'un s'est distingué tout spécialement à l'occasion de la récente élection de Charlevoix, durant laquelle, sur d'être l'écho de tous les évêques du Dominion, sans en excepter un seul, j'ai cru de mon devoir de donner aux fidèles de ce comté, une direction nécessaire au sujet d'une " législation réparatrice".

" Dans un article, suivi de plusieurs autres moins grossiers mais plus perfides, que le directeur du journal l'*Électeur*, pour éviter une condamnation jugée même nécessaire par son chef politique, a dû déclarer faux, scandaleux et subversif de l'autorité ecclésiastique, on s'est porté aux derniers excès contre un membre de la hiérarchie catholique de cette province ; on a eu l'audace et l'impiété même de l'accuser ouvertement d'avoir prostitué son autorité spirituelle pour servir des fins d'un parti politique. C'était, on le comprend, ruiner pas sa base l'autorité ecclésiastique, c'était prêcher l'anarchie dans le domaine de la conscience, c'était rendre l'évêque dans l'exercice de son divin ministère " justiciable " de l'opinion publique.

" Un journal qui se rend coupable d'aussi noires attentats contre la hiérarchie catholique, et dont les instincts révolutionnaires ne reculent ni devant le mensonge, ni devant la calomnie, pour arriver à son but, mériterait d'être banni de toute famille catholique. Toutefois je le tolère encore jusqu'à nouvel ordre, comptant que les leçons, que ne lui a pas menagées l'autorité religieuse, ni le chef de son parti politique, lui seront profitables pour l'avenir. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaît, cette feuille retombait dans les mêmes écarts, et redevenait un " danger prochain de perversion pour un grand nombre des fidèles de ce diocèse ", je n'hésiterais pas à en interdire la lecture " sous peine de faute grave ". Le droit ecclésiastique et le droit naturel m'en donnent le pouvoir et m'en imposent le devoir."

" Dieu m'a confié le diocèse le plus catholique peut-être du monde entier. Je suis heureux de le proclamer solennellement en cette circonstance ; les fidèles de ce diocèse se sont toujours fait remarquer par leur attachement inviolable, par leur respect et leur constante soumission à l'autorité spirituelle. Je l'ai milles fois constaté, dans mes visites pastorales et en toute circonstance. Eh bien, c'est pour moi un devoir de conserver parmi cette religieuse population le dépôt sacré de cette foi traditionnelle, de cette obéissance et de cette loyauté à l'autorité religieuse qui a fait sa force dans le passé, qui est sa gloire dans le présent et qui sera son salut dans l'avenir."

On le voit, il est surtout question, dans ce document arrogant, chef-d'œuvre d'orgueil, de ce que, dans les sacristies, l'on appelle "la mauvaise presse."

Remarquez aussi, chers lecteurs, que seuls les droits de l'Eglise sont mis en cause ; les droits de Dieu n'existant pas aux yeux de nos farou-